

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 Juin 2019
CO 058 DE

Page 1/2

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Yves DECOTE, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Martine PINGAT CHANEY, René MOLIN, Anne DE ZAN, André PROST, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Denis BRENAUX, Florent GAILLARD, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Michel MARTINS, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Marie-Ange CAPRON, Dominique GAHIER, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Jacky REVERCHON, Sébastien JACQUES, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacques GUILLOT, Bernard LAUBIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Yann PINGUAND, Claudine ROUEFF, Odile SIMON, Mathieu GERARD, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER, Bernard ONCLE.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Claude ROMANET (Vice-Président) à Jacques FAIVRE, Sylvie REGALDI à Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT à Michel FRANCONY (Président), Philippe BRUNIAUX à Martine VUILLEMIN, Cyril ACCARD GUILLOIS à René MOLIN, Bernard BRUNEL (arrivée 20h25), à Jean-François CETRE (Vice-Président), Jean-Luc LETONDOR à Florent GAILLARD, Jean-Jacques DE VETTOR à Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ à Danièle CARDON, André JOURD'HUI à Véronique LAMBERT, Adrien LAVIER à Gilles BEDER, Clément FORET à Odile SIMON, Laurent MENETRIER à Jacques GUILLOT, soit 13 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : François BOUVERET à Michel MARTINS, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Charles VALLET, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Daniel BERTOCCHI, Anne CHARLET.

Etaient absents : Jean-Baptiste BAUD, Rémy VIENNET, Christine CHATEAU, Patrice VILLALONGA (arrivée 20h30), Valérie PAQUIEZ, Gérard BOUDIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Jean-Luc BROCARD, Nelly BUYS, Sylvain BENETRUY, Christian JAQUIER, Marie-Thérèse BROCARD, Christian PROST, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel FEVRE.

Convocation faite le : 27 mai 2019

Objet : Vente de la Carte Avantages Jeunes dans la médiathèque communautaire de Salins-les-Bains.

ENTENDU que le dispositif « carte avantages jeunes » est une action du CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) et du réseau Information Jeunesse de Franche-Comté. Ce dispositif permet aux jeunes de moins de 30 ans sans exception – pas d'âge minimum - d'obtenir des réductions et des gratuités dans les domaines de la culture, des loisirs, des sorties et de la vie pratique. Il participe activement au développement de l'autonomie, de la prise d'initiative et de la responsabilité du jeune. Il permet d'impulser des pratiques culturelles et sportives en favorisant leur accès ;

ENTENDU que cette initiative remporte chaque année un grand succès auprès des jeunes et des familles (24 000 cartes diffusées sur le Jura pour la saison 2016-2017), cependant encore beaucoup de jeunes (et de parents) ne connaissent pas cette carte de réduction, pourtant utile pour leur enrichissement et épanouissement personnel ;

ENTENDU que le pack de coupons « avantages jeunes » propose notamment l'abonnement gratuit à une bibliothèque régionale. Ces abonnements sont réglés directement aux bibliothèques par le Conseil Régional, sur présentation des coupons présentés par les jeunes ;

Affiché le 7 juin 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 7 juin 2019

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : 94
Présents : 65
Votants : 78

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/2

Séance du 4 Juin 2019

CO 058 DE (SUITE)

Objet : Vente de la Carte Avantages Jeunes dans la médiathèque communautaire de Salins-les-Bains.

ENTENDU que les bibliothèques communautaires d'Arbois et de Poligny sont déjà points de vente de la carte avantages jeunes ;

ENTENDU qu'1€ de commission/carte vendue est attribué aux points de vente ;

ENTENDU qu'une convention de partenariat entre Info Jeunesse Jura et la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura doit être mise en place pour les modalités de fonctionnement : livraison, facturation, reprise des invendus, durée de l'engagement... ;

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / AUTORISE la vente des cartes avantages jeunes dans la médiathèque communautaire de Salins-les-Bains ;

2 / AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat avec Info Jeunesse Jura ;

3 / PERCOIT les recettes de la vente (1 € par carte).

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Président

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Michel FRANCONY

